



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 31 janvier 2017

Présidence: Arthur Petit

Ouverture: 20h00

Appel: 47 membres présents, 8 membres excusés

Excusés
Michel Deruaz
Nathalie Eynard
Rémi Founou
Véronique Grin
Jamal Laksiri
Mirka Lessi
Nicolas Mivelaz
Romain Savelli

Le quorum est atteint: 85%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué No 5.
4. Préavis municipal 2016-2021 N° 10 – Plan de quartier «Gare Nord-Schenk» et rapport d'impact sur l'environnement – Rapport de la CPU et rapport de minorité. Prise de décision.
5. Préavis municipal 2016-2021 N° 11 – Projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand-Pré – Rapport de la CPU. Prise de décision.
6. Préavis municipal 2016-2021 N° 14 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.
7. Associations intercommunales.
8. Divers et propositions individuelles.

Après la présentation par M. Stephan Dumarthey du Service événementiel, le Président souhaite la bienvenue aux conseillers et au nombreux public, et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président informe que les rapports doivent impérativement être remis dans les temps et rappelle les votations cantonales d'avril 2017.



Conseil Communal de Rolle

3. Communications de la Municipalité

M. Jaquet adresse quelques mots aux conseillers à l'occasion de sa première séance en tant que syndic. Il remercie ceux qui ont œuvré lors des élections de fin 2016, ainsi que les candidats pour la dignité et le fair-play dont ils ont fait preuve, de même que les municipaux qui ont eu fort à faire durant bien des mois. Il retrouve une équipe très motivée ayant mené à bien le travail de ce début de législature. Son mot d'ordre est servir Rolle et tous ses habitants car il est le syndic de tous les rollois, au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers; il compte mener une politique allant dans le sens de l'intérêt général et du bien commun. Il mesure la responsabilité qui lui incombe pour l'avenir de Rolle et au cours de ses douze années en tant que conseiller municipal, il a pu prendre la mesure de la richesse et de la force de la ville mais également parfois de la fragilité humaine et de la détresse sociale invisible et silencieuse. Il lui tient à cœur de mettre en vigueur les valeurs qui l'animent pour corriger les fragilités et les accidents de la vie. Si l'histoire et les repères sont essentiels pour construire l'avenir, le rôle de la Municipalité est de se projeter pour dessiner le futur de Rolle et de ses habitants. Les enjeux de demain sont majeurs pour le devenir de la société dans laquelle nous vivons et pour les générations actuelles et à venir. Les enjeux sont économiques, sociaux, générationnels, environnementaux, de cadre de vie, de citoyenneté et de démocratie. Le programme de législature sera discuté la semaine suivante par les Municipaux et le fruit de ces réflexions sera présenté au Conseil dans le meilleur délai. Mais cela n'est pas suffisant; dans un esprit de dialogue, de discussion et de démocratie participative et citoyenne, il faudra le porter à la connaissance du plus grand nombre pour faire adhérer et participer la population. Avec passion et ambition pour Rolle et ses habitants dans une période fragile, la stagnation des moyens financiers devra être intégrée à d'autres stratégies avec exigence et sens de la gestion pour donner un nouveau souffle à la Ville pour en faire une cité attractive qui réussit son avenir. En tant que municipal ou syndic on pense chaque jour à ce mandat donné par la population, et il faut effectivement y penser tous les jours, non pas pour le pouvoir mais pour le devoir et l'obligation d'agir pour Rolle.

Mme Tecon informe qu'en date du 29 avril prochain le service «Energie» de la Commune organise un événement pour fêter la labellisation «Cité de l'énergie» décrochée en juin 2016. A cette occasion la ville et différents espaces seront ouverts de manière à faire découvrir des thématiques diverses déclinées autour du thème de l'énergie.

4. Préavis municipal 2016-2021 N° 10 – Plan de quartier « Gare Nord-Schenk » et rapport d'impact sur l'environnement. – Rapport de la CPU et rapport de minorité. Prise de décision

Conformément à l'article 28 du règlement du Conseil, le Président cède sa place au Vice-Président Christian Hay, afin de pouvoir s'exprimer durant les débats.

Le Vice-Président reprend le cours de la séance en priant M. Bréchon, rapporteur de la CPU, de lire les conclusions du rapport puis celles du préavis municipal. Ensuite M. Roland, l'un des auteurs du rapport de minorité, lit les conclusions dudit rapport.

Le Vice-Président ouvre alors la discussion sur le rapport de minorité.

Mme Schmutz exprime sa surprise quant à ce rapport dont les deux auteurs n'ont pas été minorisés puisqu'ils étaient absents lors de la dernière séance de la commission. Pour elle ce rapport ne correspond à rien.

Le Vice-Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Roland estime qu'il s'agit d'un joli projet qui malheureusement contient quelques faiblesses, la plus choquante étant son immensité. Ce n'est pas un projet pour la ville de Rolle mais pour New-York ou Paris. La construction de 12 tours est prévue pour un minimum de 580 habitants qui seront vraisemblablement davantage. Si le projet est accepté, cela engendrera beaucoup de problèmes dont une surpopulation, des infrastructures sousdimensionnées, des problèmes de routes, écoles, cimetière, déchetterie, port, etc. Un autre problème qui se pose est celui de l'augmentation très importante du trafic avec les effets pervers qui en découleront tels les bouchons. La façon dont le projet a été conduit le dérange; l'entreprise Schenk s'est tout d'abord adressée au Canton, au SAT où le projet a été ficelé, et



Conseil Communal de Rolle

une fois terminé il a été présenté à la Municipalité qui n'avait qu'à signer et entériner, ceci aux dépens des intérêts de la population rolloise. Une autre question qui se pose est de savoir si l'entreprise Schenk quittera le territoire rollois si le projet est refusé. Rien ne le laisse supposer et c'est un argument avancé par les soutiens du projet, mais aucun membre de la direction n'a annoncé cette possibilité; l'argument d'une délocalisation n'a pas été avancé comme menace, ce qui aurait pu être considéré comme du chantage. Si le projet est accepté ce sera un jackpot financier colossal pour Schenk, ce qui ne le dérange pas en soi pour autant que cela ne se fasse pas au détriment de la population rolloise.

Mme Weber Mayerat trouve que la Municipalité s'est précipitée sur le développement du projet afin de répondre au vœu du Canton qui est de développer les alentours des gares et de répondre à la demande de l'entreprise Schenk; elle aurait préféré, en tant que citoyenne rolloise, que la Municipalité s'accorde un temps de réflexion en concertation avec la population au moyen de débats participatifs afin de s'assurer que le projet soit porté par le plus grand nombre et de dégager les axes principaux souhaités. Elle aurait pour sa part désiré un quartier mixte adapté en priorité aux besoins des rollois, de réelles surfaces artisanales avec une séparation nette entre l'habitat et l'artisanat, au moins 30% de logements à loyer abordable, une réelle vision des conséquences financières de ce projet et une réflexion sur l'intégration de ce quartier et du nouveau site de production dans le paysage. En consultant la population, la Municipalité aurait pu s'appuyer sur des éléments concrets pour négocier avec le Canton et Schenk car il n'est certainement pas aisé de défendre les intérêts de la commune face à ces interlocuteurs; le risque de se faire balloter de compromis en compromis est important. Or ce n'est pas la voie qui a été choisie au début de ce projet et ce plan de quartier démontre de façon patente qu'il a manqué cette étape fondamentale à son élaboration. Cela apparaît de façon évidente par le fait qu'il n'est pas conçu pour le paysage dans lequel il doit s'insérer. Il semble conçu comme transposable n'importe où ailleurs, tel un quartier clefs en mains. Afin de permettre à la Municipalité de remettre ce plan de quartier sur le métier sans subir la pression de l'entreprise Schenk, elle suggère de le refuser. Ceci permettrait de prendre le temps de mûrir un plan de quartier offrant d'autres perspectives. Elle suggère que la Municipalité nomme une commission consultative pour l'aider à dégager les lignes principales pour Rolle.

Mme Tecon recadre les propos de Mme Weber Mayerat en expliquant que le projet n'est pas sorti d'un chapeau et que l'entreprise Schenk n'a pas tous les pouvoirs. Tout d'abord le plan directeur cantonal a dérivé sur un schéma directeur régional, lequel en 2008-2009 a décrété que Rolle, au vu de sa situation et de sa gare, de centre stratégique devrait être centre régional. A l'intérieur d'un périmètre d'environ 1km autour de la gare, décidé avec le Canton, une densification importante était considérée comme possible. Sur cette base le schéma directeur régional, validé par le Conseil communal de Rolle, indiquait que Rolle à l'horizon 2030 devait arriver à 7024 habitants. Donc, le service de l'urbanisme à fin 2010, s'est demandé comment faire au mieux pour que ça ne parte pas dans tous les sens. Il y a eu une étude de développement stratégique validée par le Conseil communal, présentée à la population rolloise en novembre 2012, ceci sans déboucher sur des remarques particulières. Cette étude stratégique a ensuite servi de base pour tous les développements et tous les plans de quartiers proposés depuis, c'est-à-dire trois. L'étude disait qu'on voulait préserver ce que l'on estimait avoir de la valeur, à savoir les terrains qui n'étaient pas utilisés et qui étaient en herbe comme par exemple L'Hermitage qui prévoyait 450 habitants. L'étude disait également qu'il fallait axer les développements sur les entrées de la ville et utiliser les zones industrielles désaffectées ou moins utilisées pour ce développement en préservant le patrimoine de valeur. La LAT a été votée à 60% à Rolle et aujourd'hui Rolle fait partie du centre d'agglomération pour lequel le nombre d'habitants pourrait potentiellement passer de 7024 à 7852 qui n'est pas le chiffre forcément visé par la Municipalité. Concrètement, dans ce projet, Schenk a besoin de nouveaux outils de production car les installations et le matériel deviennent obsolètes, les réglementations auxquelles l'entreprise est soumise deviennent plus pointues, et l'entreprise s'est demandé de quelle façon et où il fallait envisager l'implantation d'un nouveau site de production. Avec les évaluations commandées par l'entreprise et le service de l'économie du Canton, des analyses ont été conduites en 2012 et ont démontré que Schenk pouvait rester à Rolle.



Conseil Communal de Rolle

Les premiers comités de développement ont lieu en mai 2012 et à cette même période les CFF prennent contact avec la commune afin de signifier leur intention de développer et d'aménager la gare de Rolle. Sans parler des troisième et quatrième voies, il faut remanier la gare en créant une place de gare pour mieux accueillir les clients. Ensuite la région pointe le fait que les transports publics se développent et qu'il faut créer une gare routière. A l'horizon 2030 il y a une possibilité qu'il existe huit lignes de bus. Il faut donc une gare routière avec des quais surélevés ce qui implique de la place et de l'espace à disposition. Donc tous les organes concernés se mettent autour de la table et c'est ainsi que le projet se construit. Un nouvel intervenant arrive, l'OFROU, puisque l'entreprise Schenk a l'idée de déplacer la bretelle autoroutière. Aujourd'hui il y a effectivement déjà des bouchons mais l'OFROU trouve qu'à Rolle selon les statistiques il n'y a pas d'accidents, et donc aucune urgence à modifier quoi que ce soit; Gland est plus important de même que Coppet. Cet assainissement de la sortie de l'autoroute pour Rolle est vraiment une bonne chose et permettra aux transports publics de prioriser pour arriver à l'heure à la gare. C'est une amélioration qui se fera plus rapidement et qui coûtera moins cher à la commune.

Le projet permettra au site de production Schenk de se faire au mieux également en matière de performance énergétique, et il reste de la place pour un quartier. En reculant le front de gare il y aura également de la place pour la gare routière. Dans ce plan de quartier la Municipalité s'est demandé ce qu'il fallait y placer en plus, et la réponse a été des équipements publics pour accueillir des enfants par exemple avec six classes et une salle polyvalente. La commune a également demandé que ce quartier suive son concept énergétique ambitieux; ce serait un test de site 2000 watts qui serait le deuxième développé dans le canton et demanderait aux développeurs des montants importants. Ce quartier permettrait également un P+R qui coûterait beaucoup moins cher qu'un P+R hors plan de quartier. A noter que l'entreprise Schenk participerait à chacune de ces installations parallèles au plan de quartier, ce qui n'est pas anodin. Par rapport à la densité de la population, si on considère les exigences du canton pour un site stratégique, on est à 1/25 ce qui représente 500 habitants. Si on ajoute un 0.5% d'énergie puisque le concept énergétique sera exigé dans les différents plans de quartiers, on parle donc de 60 habitants en plus que le minimum exigé. Au vu de toutes les opportunités de développement liées à ce plan de quartier, celui-ci se justifie vraiment.

Mme Fries, qui ne conteste pas du tout l'énorme travail accompli par la Municipale, interpelle sur la question centrale qui est «quel visage souhaitons-nous donner à la ville de Rolle». En une législature et quelques mois le Conseil a accepté divers plans de quartiers qui vont déjà profondément changer la ville et en augmenter le nombre d'habitants. Et là on propose un quartier très dense avec des gabarits impressionnants, notamment l'usine de production qui s'étendra sur plus de 300 mètres. Rolle, qui est une petite ville au territoire exigu, veut se gonfler jusqu'à l'éclatement; les axes routiers sont surchargés, l'autoroute est saturée, les trains sont bondés aux heures de pointe, mais peu importe, rajoutons... Et pour les infrastructures dont on aura besoin, crèches, écoles, terrains de sport, activités ludiques, il faudra pour certaines compter sur les communes avoisinantes. Il n'y a pas de bon sens dans ce projet mais une course vers le toujours plus. Tant pis pour les générations futures, après nous le déluge. Elle votera pour le rapport de minorité et exhorte les conseillers à faire de même.

M. Jalleb se demande si des employés de l'entreprise Schenk seront licenciés si le plan de quartier est refusé.

Mme Tecon explique le nouveau site offrirait en gros le même nombre d'emplois qu'actuellement, mais il ne s'agirait pas forcément du même type d'emplois. A ce jour il est annoncé un nombre de 124 emplois, même si Schenk a de la peine à les estimer précisément. Elle rappelle par ailleurs que le Conseil a voté la stratégie de développement; on sera à 7024 habitants en 2030 alors qu'en 2010 il y en avait 5833 et à fin 2016 un nombre de 6300, en comptant les élèves du Rosey. Ca a été une décision collégiale. De dire qu'on part dans tous les sens est exact, et quand elle est arrivée à la Municipalité lors de la législature précédente, il y avait un plan de quartier, sous Bellefontaine, qui datait de longue date, celui de Buttes Jardins qui datait des années 1990, et il s'est trouvé que par une mauvaise concordance tous ces plans de quartiers ont abouti en même temps. Le quartier Buttes Jardin au centre ville qui accueillera certainement des commerces, un CMS, un cabinet médical, des appartements et un parking souterrain qui permettra de rajouter des places de parc au centre ville est vraiment un plus. Il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable, chacun des plans de quartiers travaillés a une spécificité propre.



Conseil Communal de Rolle

Il est vrai qu'à l'horizon 2030 on arrivera au chiffre d'habitants estimés, avec une centaine de personnes supplémentaires au vu du mouvement des maisons susceptibles d'être démolies et remplacées par de petits immeubles de moyenne densité.

Mme Rod remercie de l'historique, mais il n'en reste pas moins que le résultat est le même; c'est un projet démesuré et c'est cet aspect-là qui est mis en avant dans le rapport de minorité. Il ne s'agit pas d'être contre un projet, mais c'est ce projet qui est beaucoup trop important. On prévoit déjà 600 habitants en plus sur un seul quartier et c'est une augmentation de 10% de la population en un seul lieu. Au vu des diverses interventions de ce soir, ce quartier ne répond pas aux besoins des citoyens. Les conseillers communaux ont été élus pour défendre les intérêts de ces mêmes citoyens, et pour faire leur travail ils doivent refuser ce plan de quartier et abonder dans le sens du rapport de minorité.

M. Monod relève que le développement démographique n'est pas une vision de l'esprit mais une réalité. La pression démographique existe, et si des personnes ne peuvent venir habiter à Rolle, ils s'installeront dans les localités avoisinantes. Que se passera-t-il lorsque les villages alentour se développeront? Cela créera des pendulaires qui viendront prendre le train et faire leurs courses à Rolle. Les problèmes de trafic et de transport ne seront pas résolus si le projet ne se réalise pas. En ce qui concerne les écoles elles sont à Rolle et les nouveaux élèves qui n'y résident pas y viendront de toute façon pour le secondaire.

M. Nicolo évoque le quartier du Maupas qui était un champ il y a une quinzaine d'années, et qui comporte aujourd'hui plus de 500 habitants. A l'époque on parlait de surcharge de circulation, ce qui n'est pas le cas. Dans le projet qui nous occupe il y a 15 à 25% d'appartements à loyers subventionnés. Il faut penser à nos enfants qui ne peuvent pas se loger à Rolle et qui partent dans d'autres communes; pourquoi les priver de la chance de pouvoir rester à Rolle, et pourquoi ne parler que des nouveaux habitants?

M. Paley rebondit sur cet aspect émotionnel, lui qui a 3 enfants. Il n'est pas contre le fait que Schenk puisse rénover ses installations, construire ou réduire les postes de travail, mais contre le fait que les logements prévus n'aient pas été optimisés mais maximisés. C'est ce que les opposants regrettent. Les gabarits et la densité sont trop hauts et trop importants. Ce projet est « trop » et le groupe des opposants, composé de plusieurs architectes, trouve ce projet beaucoup trop volumineux; il va détruire le paysage.

Mme Bermejo Dubois trouve qu'il manque l'évaluation de l'impact financier pour la commune. Elle a été surprise de ne pas recevoir de rapport de la Cofin et aimerait entendre le Vice-Président à ce propos.

Le Vice-Président précise que la Cofin fonctionne sans vice-président et confirme que le sujet a été traité d'entente avec la CPU qui a intégré à son rapport les chiffres étudiés et réfléchis par la Cofin.

Le Vice-Président ferme la discussion pour passer au vote sur le rapport de minorité et Mme Safi demande le vote à bulletins secrets, demande soutenue par plus de 5 membres.

Le résultat du vote est que rapport de minorité est refusé par 33 non, 12 oui, 2 blancs.

Le Vice-Président ouvre alors la discussion sur le rapport de la CPU.

M. Charmillot, au nom du groupe rose-vert, propose un amendement «que 25% des surfaces dévolues au plan de quartier Gare Nord-Schenk, destinées à l'habitation, soient réservées à la création de logements d'utilité publique (LUP), ce taux de 25% comprend également des appartements protégés prévus pour les personnes fragilisées». Ces logements sont destinés à une classe moyenne ne pouvant pas prétendre à des appartements subventionnés mais ne pouvant pas assumer les loyers pratiqués dans la région, l'une des plus chères du canton.

Le Vice-Président propose de d'abord discuter de cet amendement puis du rapport de la CPU.

Mme Tecon rappelle différents chiffres. Comme vu dans le rapport, il existe une convention avec l'entreprise Schenk pour 15% de LUP à loyers contrôlés à Fr. 250.- le m2. Il a été conventionné avec Schenk des espaces destinés aux artisans, sachant que dans la région au-dessous de Fr. 135.- le m2 ces derniers ont de la peine à en trouver. Donc les 1100 m2 d'artisanat représentent 2,5%.



Conseil Communal de Rolle

Comme discuté après la clôture des conventions, mais avec le consentement de Schenk, on développera 5% de logements protégés qui sont dans l'enveloppe des LUP mais ne répondent pas à ces loyers contrôlés à Fr. 250.- le m² puisqu'ils demandent une logistique de construction différente. Si on additionne 15 + 5 + 2,5, on arrive quand même à 22,5% qui existeront de toute façon, même si l'amendement n'est pas accepté. La Commune a préparé un règlement sur les taxes communautaires, or ces taxes ne sont pas calculées sur les LUP ou les appartements protégés. En fait, 5% correspondent en gros à Fr. 200'000.-/250'000.- ce qui équivaut au coût d'une place équipée et meublée au Martinet.

M. Paley demande ce qui est usuel; est-ce que 25% c'est utopique, est-ce que dans d'autres communes on peut aller jusqu'à 50% ou est-ce qu'à 15% on est dans la norme, et est-ce que 25% risquent de faire capoter le projet parce que c'est trop? Y a-t-il une norme?

M. Charmillot confirme qu'il n'existe pas de norme; la ville de Lausanne monte régulièrement à 40% ou 50%, la ville de Nyon a décidé il y a quelques années de partir avec une motion suprapartisane en imposant du 25%, mais chaque commune a sa pratique. Il est clair que 25% est un taux qui semble réaliste et qui correspond surtout au déséquilibre au niveau des loyers. La commune de Rolle a beaucoup progressé en termes d'habitants, comprend énormément de PPE et le taux de progression des appartements à des coûts qui soient dans la norme du canton est assez rare. Pour un grand quartier avec un grand potentiel de logements, il est dommage de laisser passer le train. Il précise que le 25% ne concerne que les logements.

M. Petit rappelle qu'il y a 2 ans, une motion suprapartisane entre lui-même et MM. Bréchon et Charmillot, «Pour que Rolle se dote d'une véritable politique du logement» a été déposée. Suite aux divers articles parus dans les quotidiens concernant le dépôt d'un amendement spécial et d'une demande de référendum direct, il se doit de réagir. Il rappelle que ce débat a déjà eu lieu et ne soutiendra pas l'amendement pour les raisons suivantes: à l'époque il y avait 3 plans de quartiers encore à traiter ce qui change passablement la donne, et la motion demandait de viser un taux de 25% sans garantie de l'obtenir. Aujourd'hui on ne vise plus on ordonne, et ce n'est pas la même chose, alors que nous ne sommes pas propriétaires des logements en question. Par ailleurs pourquoi ne pas avoir fait cette demande en commission? Si nous avons une commission permanente d'urbanisme c'est bien pour avoir ce genre de débat en première instance. Pourquoi vouloir imposer à une entreprise rolloise datant de 1893 ce que l'on n'a pas fait pour un promoteur tel que Bernard Nicod ou encore Implenla. Le pourcentage de LUP négocié est connu depuis en tout cas 2 ans et personne ne l'a remis en cause jusqu'à présent. Il rappelle au groupe rose-vert que l'ancien syndic s'est battu contre ces fameux 25% car il pensait que le droit de superficie accordé à la société coopérative au Maupas répondait au besoin en logements modérés sur Rolle et avait expliqué que 2100 m² sont réservés pour le scolaire et des crèches, que plus de 4 millions de taxes d'équipement ont été négociés, ce qui n'est pas rien. Un tel amendement bloquerait un projet qui est déjà très difficile. Il appelle également chaque conseiller rose-vert à la raison car à vouloir jouer avec le feu on finit généralement par se brûler et celles et ceux qui auront voté oui devront alors assumer l'éventuel départ d'une société rolloise et des emplois allant avec. A contrario s'ils votent non, la seule chose qu'ils risquent est l'éventuel départ du chef de groupe comme ce fut le cas il y a 2 ans. Il invite donc les conseillers à refuser l'amendement.

Le Vice-Président ferme la discussion pour passer au vote sur l'amendement.

Le résultat du vote est que l'amendement rose-vert est refusé par 20 non, 19 oui, 5 abstentions.

Le Vice-Président ouvre alors la discussion sur les amendements du règlement.

Premier amendement, article 46: pas de discussion, il est accepté à la majorité.

Deuxième amendement, article 39: M. Bréchon explique que l'article 39 dit «Les toitures peuvent être accessibles et aménagées». Il a paru étrange à la commission que toutes les toitures puissent être accessibles et aménagées et c'est pour cela que la notion de toitures attenantes aux appartements en attique a été ajoutée, car seules ces toitures peuvent être aménagées. Les autres toitures ont besoin d'être accessibles mais pas aménagées. L'amendement est accepté la majorité.

Troisième amendement, article 39: M. Bréchon dit que sont considérées comme superstructures les panneaux solaires, les sorties de ventilation, les conduits de fumée et les accès (coupoles, trappes) pour l'entretien. L'amendement est accepté à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Quatrième amendement, article 54: M. Bréchon explique qu'il s'agit d'un nouvel article que le Conseil a déjà validé pour le quartier Sous Bellefontaine pour atteindre l'homogénéité du quartier. En 1993, un tel amendement a été voté pour le plan de quartier du Maupas. L'amendement est accepté la majorité.

Le Vice-Président ouvre la discussion sur le règlement en passant chapitre après chapitre: dispositions générales – dispositions applicables à toutes les zones - dispositions applicables à la zone industrielle – dispositions applicables à la zone de centre – dispositions finales.

La discussion n'étant pas demandée, il clôt la discussion sur le règlement et passe au vote à bulletins secrets demandé par Mme Safi et soutenu par plus de 5 conseillers, sur les conclusions du rapport de la commission d'urbanisme. Le résultat du vote est que le plan de quartier Gare Nord-Schenk est accepté par 32 oui, 11 non et 4 blancs.

Mme Rod prend la parole pour signifier qu'au vu de l'envergure du projet, des oppositions, des débats et du rapport de minorité, elle pense qu'il est normal et nécessaire de laisser le peuple s'exprimer et c'est pourquoi elle demande de procéder à un référendum spontané.

Cette proposition étant soutenue par plus de 5 conseillers, le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Buvelot souligne que le Conseil vient de prendre une décision de manière très claire, et que ce serait un manque de courage politique de décider quelque chose très largement puis juste après de vouloir prendre l'avis de la population, comme s'il n'était pas sûr de sa décision. Il incite à refuser cette proposition de référendum spontané.

M. Charmillot estime qu'il ne s'agit pas d'une question de peur car le Conseil est assez courageux pour assumer ses responsabilités, mais il croit qu'il s'agit là d'un soutien à une démarche participative. Il est très bien que chacun puisse s'exprimer à ce sujet. Le groupe rose-vert est favorable au référendum.

Le Vice-Président ouvre le vote sur le soutien à la proposition du référendum spontané selon l'article 83 du règlement du Conseil communal. Le résultat est de 28 oui, 9 non, 2 abstentions. Un référendum au sujet du plan de quartier Gare Nord-Schenk devra donc être organisé.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 27 septembre 2016
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier cet objet

Décide

1. D'adopter le plan de quartier « Gare Nord-Schenk » et son règlement **amendé**, sous réserve de :
 - a. l'approbation préalable par le Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH) du projet d'aménagement de la route de la Vallée, route de Jolimont et chemin du Grand-Pré, mis à l'enquête du 22 novembre au 21 décembre 2014
 - b. et de l'approbation définitive du Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) du projet de modification de la jonction autoroutière, mis à l'enquête publique du 8 décembre 2015 au 25 janvier 2016.
2. d'adopter les réponses aux oppositions
3. d'approuver la constitution de la servitude pour passage à pied
4. d'autoriser la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil Communal concernant cet objet

Les présentes décisions du Conseil communal sont soumises, à sa demande, au référendum spontané. Il fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le **Préavis N° 10** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 31 janvier 2017



Conseil Communal de Rolle

5. Préavis municipal 2016-2021 N° 11 – Projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand-Pré – Rapport de la CPU. Prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur de la commission d'urbanisme, lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre alors la discussion sur le fond, la referme aussitôt et passe au vote qui montre que le préavis N° 11 est accepté à la majorité.

M. Paley remarque qu'il n'y a pas d'autorisation de dépenses, ce que Mme Tecon confirme.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 29 septembre 2016
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- de valider le projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand-Pré, le dossier tel que soumis à l'enquête publique du 22 novembre au 21 décembre 2014
- d'autoriser la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil Communal concernant cet objet

Le **Préavis N° 11** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 31 janvier 2017

6. Préavis municipal 2016-2021 N° 14 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Mme Schlup Mantzouranis, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport amendé ainsi que les amendements.

Le Président ouvre la discussion sur le premier amendement.

Mme Tecon explique que la Municipalité a présenté ce préavis dans une situation de transition, avec une responsable des finances qui devait reprendre cette tâche un peu au pied levé et une boursière qui démarrait sa fonction. Les chiffres de la dernière législature ont été pris comme base pour la suite. Un gros travail a été accompli, avec l'aide d'un financier de l'UCV, et ce préavis a été étayé. Le plafond de cautionnement a été évalué autour de 30 mios en prenant en charge ENJEU et la Société coopérative de Rolle qui est cautionnée pour un montant de 3,9 mios. Si le plafond de cautionnement a été présenté à 30 mios c'est en connaissance de cause avec les autres associations et lorsqu'on découvre que la Cofin rajoute à ce plafond 10 mios pour le SIDERE, on est obligé de réagir, selon validation du préfet et le rapport de la Cour des comptes qui clairement stipule que lorsque les associations sont indépendantes des communes, à savoir qu'elles font les factures elles-mêmes, les communes ne sont pas solidaires des associations. Ce point est important car ayant un plafond de cautionnement qui est de 30, 40 ou 50 mios, tant qu'on ne cautionne pas ce n'est pas très grave. Un deuxième point appris est qu'en fait le plafond d'endettement est censé avoir un rapport avec le plafond de cautionnement de x 2. On arrive donc à ces 60 mios. Pour discuter du plafond d'endettement, le plan des investissements arrive en gros à un montant de 55 mios. Le calcul se fait hors règles (ni le Canton ni l'UCV ne propose un mode de calcul précis); le calcul fait pour le préavis est de prendre le cash-flow de la commune depuis 2013 en se



Conseil Communal de Rolle

rendant compte qu'effectivement, les résultats sont très fluctuants en fonction des rentrées fiscales. Il peut y avoir des retards mais si on prend une moyenne de ce qui s'est passé ainsi que la moyenne des budgets pour 2016-2017, on se rend compte que très raisonnablement on peut compter sur un cash-flow de 1,7 mios. Sachant que l'on doit amortir sur 30 ans on fait $1,7 \times 30$ ce qui donne 51 mios. Sachant que 54-55 mios représente le niveau du plan des investissements, ces chiffres ont été estimés assez raisonnables. Ce n'est pas non plus une autorisation de dépenser que d'avoir un plafond de 60 mios. En outre une expertise sur les comptes communaux arrive à un plafond d'endettement à 54 mios sur une base de calculs un peu différents. La Municipalité demande au Conseil de voter les conclusions du préavis puisque le gage est que chaque fois qu'il y aura un investissement à faire, ce sera à ce même Conseil de l'accorder ou pas et lors de la présentation des comptes chaque année, ce calcul de cash-flow pourrait être fait pour évaluer un montant raisonnable des investissements et s'engager à ne pas le dépasser.

M. Paley est favorable à l'amendement qui donne une obligation morale à la commune de soutenir le SIDERE et rappelle que pour le plafond d'endettement les calculs ne tiennent pas compte des taxes qui seront encaissées sur le projet Schenk. La Cofin a donc rajouté une marge pour l'encaissement des taxes de raccordement, etc. Le montant proposé dans l'amendement laisse déjà une marge de manœuvre et n'enlève aucune flexibilité.

M. Micello explique que la Cofin est partie sur les dispositions légales qui disent que les communes doivent se doter d'un outil qui soit un frein à l'endettement. Il y a en outre une directive du Canton et une autre de l'UCV qui se rejoignent pour stipuler que l'on a trois moyens d'activer ce plafond d'endettement sans privilégier l'un ou l'autre. La Cofin a pris contact avec le financier de l'UCV déjà en contact avec la commune pour avoir les mêmes informations. Qu'est-ce qui a changé par rapport à la dernière législature ? Il était clair que le plafond de cautionnement devait être de 50% du plafond d'endettement. Ce ratio-là ne tient plus car aujourd'hui on a une capacité d'endettement maximum. La Cofin, avec les informations qu'elle détenait, a choisi, pour calculer le plafond d'endettement, le moyen le plus proche de la réalité, donc de prendre le cash-flow à disposition et de le transposer sur 30 ans, ce qui donne un résultat de 51 mios. La Cofin a travaillé parallèlement avec le plan des investissements et en additionnant les taxes communautaires et en listant la liste des investissements à prioriser, elle a trouvé raisonnable de partir sur cette solution prudente représentée par les 51 mios plus les taxes communautaires pour un total de 55 mios, ce qui couvre le plan d'investissements. Rien n'empêche la Municipalité, si un gros projet devait s'ajouter, de venir devant le Conseil pour demander une augmentation du plafond d'endettement qui peut être accordée, même si ce n'est pas une procédure facile et aisée. La solution prudente actuelle, permet d'avoir de bons atouts devant le Canton si, le cas échéant, il fallait augmenter le plafond d'endettement. Par rapport au plafond de cautionnement la loi dit que doivent être comprises toutes les associations ou institutions que la commune serait amenée à cautionner. Pour le SIDERE, il est clairement mentionné dans son règlement, que ce sont les communes en cas de dissolution de l'association qui sont responsables des actifs et des passifs. La Cofin, qui se base sur les documents en sa possession, a décidé à l'unanimité que ce plafond de cautionnement devait réellement refléter ce que la commune cautionne et être transparent sur les engagements indirects de la commune et qu'ils soient listés.

M. Charmillot trouve que si l'on est trop serré dans le plafond d'endettement et qu'il faut revenir devant le Conseil d'Etat, celui n'acceptera pas sans demander une étude financière qui coûtera plusieurs dizaines de milliers de francs et passablement de temps pour obtenir la levée du plafond. On prendrait donc un risque.

M. Paley pense que si le montant est raisonnable il n'y a pas d'étude à faire et si on lit les recommandations du Canton, elles incitent plutôt à pousser à la consommation pour qu'on dépense le plus possible. On est encore en dessous des limites, on ne dépasse pas les 250%.

Le Président passe au vote qui montre que le premier amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le deuxième amendement puis passe au vote qui montre que cet amendement est accepté à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Le Président ouvre la discussion sur les conclusions du rapport et la parole n'étant pas demandée passe au vote qui montre que le préavis N° 14 amendé est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 22 novembre 2016
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

1. Plafond d'endettement : Fr. 51'000'000.-
2. Plafond de risque pour cautionnement et autres engagements : Fr. 46'000'000.-

Le **Préavis N° 14** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 31 janvier 2017

7. Associations intercommunales.

Aucune prise de parole.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Roland a deux demandes à présenter à la Municipalité en rapport avec le prochain référendum. Il souhaite que les gabarits apparaissent sur les plans, par souci d'information et de clarté afin que la population se rende compte de leur emprise. Il demande ensuite de ne pas utiliser les deniers de la commune, par souci d'équité, car elle n'a pas de raison de soutenir un camp plutôt que l'autre.

Mme Weber aimerait que la commune mette à disposition des rollois des affiches blanches sur les espaces des panneaux publicitaires afin de créer un événement culturel.

M. Haldimann rappelle qu'une animation culturelle par le biais de panneaux publicitaires est en cours de réflexion et de travail.

M. Hay a remarqué que les piétons qui se rendent à la gare à travers le passage des Petits Sapins doivent porter des chaussures à crampons lorsque le sentier est gelé et pas déblayé du tout. Il trouve que c'est dommage car les piétons, puisque l'on met en avant la mobilité douce, pourraient bénéficier d'un surcroît d'égards.

Le Président clôt la séance à 22h30.

Au nom du Conseil communal

Arthur Petit
Président



Violaine Cherpillod
Secrétaire